

## **LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire de Saint Pryvé Saint Mesmin sont énumérées ci-après :

1) Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux  
(Fiche A4)

- Le Loiret, en amont du moulin de Saint Santin

Servitudes de passage de 6 mètres de largeur le long de chaque rive (article L.215.18 du code de l'environnement). Toutefois, les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, 131, rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex.

2) Servitudes relatives à la protection des Monuments Historiques  
(Fiche AC1)

- Eglise de la Chapelle-Saint-Mesmin,

Classée monument historique – liste de 1862.

- Four pyramidal de l'ancienne tuilerie situé 2, rue du vieux-bourg (cadastrée section AE n° 44).

Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 3 mars 1998.

- Maison dite du Saussay ou des Quatre Tourelles située au 41, rue des Quatre Tourelles (cadastrée Section AD. N° 58, 239 et 240) : façades et toitures du corps de logis, de l'aile sur cour, de la grange, et les murs de clôture.

Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 22 décembre 2006.

Périmètre de protection de 500 m autour de ces monuments.

Le service gestionnaire est le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, 5 place de Gaulle, BP 2455 - 45032 ORLEANS Cedex 1.

3) Servitudes relatives à la protection des sites  
(Fiche AC2)

- Château du Rondon, de son par cet de sa perspective (site à cheval sur Olivet).

Site classé le 19 avril 1990.

Réglementation et régime spécifiques applicables à ce site.

Le service gestionnaire la Direction Régionale de l'Environnement, 5, avenue Buffon, BP 6407 – 45064 ORLEANS Cedex 2.

4) Servitudes relatives aux réserves naturelles  
(Fiche AC3)

- Réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin.

Décret ministériel du 14 décembre 2006.

- Périmètre de protection de la réserve.

Arrêté préfectoral du 21 décembre 2007.

Réglementation spécifique propre à chacun de ces espaces définis.

Le service gestionnaire est la Direction Régionale de l'Environnement.

5) Servitudes relatives à la zone de protection du patrimoine architectural ; urbain et paysager  
(Fiche AC4)

ZPPAU « rivière du Loiret » - Séquences « les champs et les îles ».

Arrêté préfectoral du 24 avril 1995.

Réglementation spécifique à l'intérieur des différents secteurs délimités.

Le service gestionnaire est la Direction Régionale de l'Environnement.

- 6) Servitudes relatives au risque d'inondation de la Loire  
Plan de protection des risques d'inondation de la Loire du Val d'Orléans, Agglomération Orléanaise.  
Arrêté préfectoral du 20 Janvier 2015.

Réglementation spécifique en fonction de l'aléa et de la zone définie :

	Occupation du sol		
	Zone Urbaine Dense (ZUD) - chapitre 4 -	Autre Zone Urbaine (AZU) - chapitre 5 -	Zone d'Expansion de crue (ZEC) - chapitre 6 -
<b>Principes Généraux du zonage réglementaire</b>			
Zone de dissipation d'énergie (ZDE)	Zone d'interdiction sauf exception très limitée	Zone d'interdiction sauf exception très limitée	Zone d'interdiction sauf exception très limitée
Zone d'aléas Très Fort vitesse (TFv)	Zone d'interdiction sauf exception	Zone d'interdiction sauf exception	Zone d'interdiction sauf exception très limitée
Zone d'aléas Très Fort hauteur (TFh)	Zone de prescription forte	Zone de prescription forte	Zone d'interdiction sauf exception
Zone d'aléas Fort vitesse (Fv)	Zone de prescription forte	Zone de prescription forte	Zone d'interdiction sauf exception
Zone d'aléas Fort hauteur (Fh)	Zone de prescription	Zone de prescription	Zone d'interdiction sauf exception
Zone d'aléas Faible à Moyen (ZmF)	Zone de prescription faible	Zone de prescription faible	Zone d'interdiction sauf exception

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Équipement, Service de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'aménagement, 131, rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex 1.

Défense contre les inondations : articles 55 à 61 du code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de la Loire, 131, rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex 1.

- 7) Servitudes de marchepied  
(Fiche EL3)  
Marchepied de 3,25 m de largeur le long de la Loire et du Loiret (depuis les moulins de Saint-Santin jusqu'à la confluence avec la Loire).

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de la Loire.

- 8) Servitudes relatives aux plans d'alignement  
(Fiche EL7)  
RD951 – de la rue du gros raisin au PK 96.935.  
Plan d'alignement approuvé le 8 janvier 1896.

De la rue de Saint-Santin au pont Saint-Nicolas.  
Plan approuvé le 23 avril 1881.

Servitudes de recul frappant les parties bâties situées en saillie.

Le service gestionnaire est le secteur d'Orléans, 23, rue A. Dessaux 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS.

Voies communales (voir liste).  
Mêmes effets que précédemment.

Les services gestionnaires sont le service technique municipal et la Direction des Routes et des Bâtiments Départementaux (secteur d'Orléans, 23, rue André Dessaux 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS).

9) Servitudes relatives aux lignes ou canalisations électriques

(Fiche I4)

- Ligne de transport aérienne HT 90 kV Bizette / Chaingy
- Ligne de transport aérienne HT 90 kV Chaingy / Les Relais / La Motte Beuvron C1
- Ligne de transport aérienne HT 90 kV Angélique / Chaingy / Les Relais C2
- Ligne de transport aérienne HT 90 kV Chaingy – Saussaye
- Lignes de transport souterraines HT 90 kV Bizette / Source
- Lignes de distribution.

Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattages d'arbres aux abords de ces lignes.

Les services gestionnaires sont le groupe d'exploitation transport Sologne de RTE, 21, rue P. et M. Curie, BP 124 – 45143 St JEAN DE LA RUEILLE Cedex pour les lignes de transport et ERDF, Unité Réseau Electricité Beauce Sologne, 47, avenue de Saint-Mesmin 45077 ORLEANS Cedex 2 pour les lignes de distribution.

10) Servitudes relatives au cimetière

(Fiche INT7)

Servitudes non-aedificandi et relatives aux puits dans un rayon de 100 m autour du cimetière.

Le service gestionnaire est la mairie.

11) Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs et de Loisirs

(Fiche JS1)

Installations sportives publiques et privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.

Protection de ces équipements et de leur affectation.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, 122, rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS.

12) Servitudes relatives à la protection des communications téléphoniques

(Fiche PT3)

- Câble n° 289 Orléans / Blois sous emprise de la RD951
- Câble n° 1075 sous emprise de voie communale
- Tronçon n° 1 Orléans / Montargis affectant les parcelles cadastrées section BW n° 183, section BX n° 206 et 207

Arrêté préfectoral du 2 décembre 1969.

Servitude de pose et de fonctionnement des câbles.

Le service gestionnaire est France Télécom, UPR Ouest / Centre Val de Loire, 18-22 avenue de la République, 37700 SAINT PIERRE DES CORPS.

13) Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes

- Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans-Bricy (Rayon de 24 km)

Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.

Altitude maximale des obstacles massifs fixée à 272 m NGF.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de Bricy, rue du Bois d'Eau 45310 BRICY.

14) Servitude d'alignement concernant l'avenue Saint Mesmin (RD951) du 8 janvier 1896.

Le plan de cette servitude est uniquement consultable au Conseil Général du Loiret, 15 rue Eugène Vignat, BP2019, 45010 ORLEANS.